

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM 2025-064 – RH – Renouvellement de la convention-cadre de moyens permettant l'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion du Morbihan

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages non exprimés
29	24	15	pour : 27 contre : 0	Abstentions : 0

Date de la convocation : Jeudi 02 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Patrick CAILLEAU a donné pouvoir à Noëlle CHENOT, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER a donné pouvoir à Kahina SAADI,

Absence : Patrick CAILLEAU, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER,

Secrétaire de séance : Jocelyne DARDEVET

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG 56) développe, en complément de ses missions obligatoires, un ensemble de missions facultatives destinées à accompagner les collectivités territoriales dans la gestion de leurs ressources humaines, de leur organisation et de leur fonctionnement administratif.

L'accès à ces missions est conditionné par la signature d'une convention-cadre définissant les modalités générales d'intervention du Centre de Gestion ainsi que les conditions générales applicables aux différentes prestations.



SURZUR

ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 056-215602483-20260909-DCM2026_064-DE

La commune de Surzur bénéficie actuellement de cette possibilité d'accès aux missions facultatives du CDG 56 dans le cadre des conventions en vigueur, qui arrivent à échéance au 31 décembre 2026.

Par délibération de son Conseil d'administration en date du 8 juillet 2026, le Centre de Gestion du Morbihan a adopté de nouvelles conventions pour la période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.

Une nouvelle convention-cadre de moyens est ainsi proposée aux collectivités. Celle-ci constitue le cadre juridique permettant de recourir aux différentes missions facultatives proposées par le CDG 56 pendant sa période de validité, sans engager la collectivité à utiliser effectivement l'ensemble de ces prestations.

Les conditions particulières d'intervention ainsi que les tarifs applicables aux différentes missions sont fixés conformément aux dispositions adoptées par le Conseil d'administration du CDG 56.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention-cadre de moyens pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.452-30, L.452-40 et suivants ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan en date du 8 juillet 2026 approuvant les nouvelles conventions relatives aux missions facultatives pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032 ;

VU le projet de convention-cadre de moyens transmis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan ;

CONSIDÉRANT que les conventions actuellement en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Surzur de pouvoir continuer à bénéficier, en fonction de ses besoins, des missions facultatives et de l'expertise proposées par le Centre de Gestion du Morbihan ;

CONSIDÉRANT que la signature de la convention-cadre de moyens permet à la commune de mobiliser les différentes prestations proposées par le CDG 56, sans l'engager à y recourir effectivement ;



SURZUR

ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 056-215602483-20260909-DCM2026_064-DE

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention-cadre de moyens permettant l'accès aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.

AUTORISE également Madame le Maire à signer les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention, notamment les conventions particulières, propositions d'intervention, formulaires de demande de mission et avenants éventuels.

PRÉCISE que le recours aux différentes missions facultatives sera effectué en fonction des besoins de la commune et dans les conditions, notamment tarifaires, fixées par le Centre de Gestion du Morbihan.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à SURZUR, le 10 septembre 2026

Le Maire, Signé par : Noëlle CHENOT Date : 10/09/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Le secrétaire de séance, Jocelyne DARDEVET
--	--